

LISTE DE MUTUELLES PRENANT EN CHARGE LES PSYCHOTHERAPIES

Cette liste est en constante évolution. Si votre mutuelle ne s'y trouve pas, prenez renseignements auprès d'elle afin de connaître les garanties auxquelles vous avez droit.

ALPTIS (forfait Divinea, Claréa, pack Bien être) : 25 euros par séance, 5 séances par bénéficiaire par an.

AG2R Mondial : 200€ / remboursés / an et par bénéficiaire (pack « prévention et bien-être »).

AGF : 75 € remboursés / an et par bénéficiaire.

ALLIANZ : 4 séances à 70 € remboursées / an et par bénéficiaire

APRIL (formule SanteTNS) : en fonction du niveau de cotisations, de 15€ à 60€ remboursés / séance, dans la limite de 4 séances par an et par bénéficiaire

APRIL (formule NewFamily) : un forfait de 200€ / an, pour des séances avec un psychologue pour enfants.

APRIL (formule SeniorPlus) : 25€ à 50€ remboursés / séance, dans la limite de 5 séances par an et par bénéficiaire

AXA : jusqu'à 10 séances à 40€ remboursées / an

CREDIT AGRICOLE (Assurance « Pacifica ») : 30€/séance, jusqu'à 150€ par an en formule « Bien-être », jusqu'à 200€ par an en formule « Bien-être + »

GENERALI : 60 € remboursés / an et par bénéficiaire.

LMDE (Complémentaire santé « tous soins ») : 5 consultations par an, à hauteur de 10€

LMDE (Complémentaire santé « Forfait ») : 5 consultations par an, à hauteur de 12€

LMDE (Complémentaire santé « Optimum Forfait ») : 10 consultations par an, à hauteur de 15€

LMDE (Complémentaire santé « Tous soins ») : 10€/séance, 5 consultations par an LMDE (Complémentaire santé « Forfait ») : 12€/séance, 5 consultations par an LMDE (Complémentaire santé « Optimum Forfait ») : 15€/séance, 10 consultations par an

MAAF : soutien psychologique en cas de traumatisme, de maladie grave, etc.

MAIF : jusqu'à 10 séances intégralement remboursées vous sont proposées suite à un accident corporel

MATMUT : selon le formule, prise en charge de 30€ par séance jusqu'à 120€ par an

MERCER : 70% remboursé sur 15 séances, ou 100% remboursé sur 6 séances.

MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) : 8€/séance, jusqu'à 150 séances maximum. Voir également les formules de MGEN Filia.

MNH : garantie « Choisy » Module « Honoraires et hospitalisation » ; Pour le choix 1 : 120 € par an – Pour le choix 2 : 90 € par an – Pour le choix 3: 60 € par an

MUTUELLE VERTE : selon la formule, de 10€/séance à 30€/séance, 3 consultations par an, pour les enfants de moins de 15 ans uniquement.

UNEO (pour les militaires et leur famille) : 40 € par séance, dans la limite de 3 séances par an et par bénéficiaire.